PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022 COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 5 Juillet 2022 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Membres présents : tous les membres, sauf :

Membres absents représentés :

Mme DESCHAMPS Isabelle Pouvoir donné à Mme BARRERE Céline
Mme GOMMENNE Catherine Pouvoir donné à Mme CHALENÇON Danièle
M LEFORT Clément Pouvoir donné à M TIAFFAY Patrice
Mme MICHEL Rafaële Pouvoir donné à M BARRIER Patrice - Maire
Mme ROULLE Annie Pouvoir donné à M GA Thierry
Mme THOURAULT Sylvie Pouvoir donné à Mme DAUBENFELD Nicole

Secrétaire de séance : Mme DAUBENFELD Nicole

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- I. DÉLIBÉRATIONS
- 1. Approbation de la séance du 7 juin 2022
- 2. Mise en sommeil de la Caisse des Ecoles
- 3. Fixation des droits de place pour la brocante
- 4. Ouverture de crédits
- II. GRAND REIMS
- III. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS
- IV. INFORMATIONS DIVERSES

I. DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation de la séance du 7 juin 2022

18 voix pour, 1 voix contre

2. Mise en sommeil de la Caisse des Ecoles

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La « Caisse des Ecoles de Taissy » a été créée à compter du 1er janvier 1999 par délibération du Conseil Municipal, considérant la fréquentation croissante de l'association dénommée « Club Kangourou ».

Elle est gérée par un conseil d'administration composé du Maire, Président de droit, de l'Adjoint Délégué par le Maire, de deux Conseillers Municipaux, de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription et de trois membres élus parmi les sociétaires.

Elle a pour fonction la gestion des services périscolaire, extrascolaire et crèche multi accueil. Monsieur le Maire souhaite que l'organisation de ces activités soit effectuée directement par la commune et les dépenses prises en charge par le budget communal.

Afin de faciliter la mutualisation du personnel communal et du personnel de la CDE, ainsi que pour des motifs de cohérence fonctionnelle et de simplification administrative, il apparait souhaitable de la mettre en sommeil et de transférer ses activités sur le budget communal à compter du 1er janvier 2023. Cette mise en sommeil permettra à terme la dissolution de la Caisse des Ecoles.

En effet, l'article L.212-10, alinéa 3 du Code de l'Education prévoit que « lorsque la Caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du Conseil Municipal ».

A contrario, cette mise en sommeil peut être annulée à tout moment si nécessaire.

Le budget de la Caisse des écoles sera transféré à l'identique sur le budget principal de la Commune et ce qui était financé via une subvention communale sera directement financé par le budget de la Commune.

Au vu de ces éléments, le Conseil doit autoriser la mise en sommeil de la Caisse des écoles au 1er janvier 2023.

Quelques élus demandent s'il sera possible de retracer les dépenses et recettes propres à la Caisse des écoles dans le budget communal. Le Maire répond que ce sera possible grâce à la comptabilité analytique.

Adoptée à 17 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

3. Fixation des droits de place pour la brocante

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire, comme chaque année de fixer les droits de place pour l'organisation de la brocante. Ces droits sont fixés à 17€ les 5 m linéaires.

Certains élus suggèrent de revoir ce tarif qui leur paraît assez élevé; Le Maire répond que c'est le Comité des Fêtes qui valide ce prix et qu'il n'a pas augmenté depuis plusieurs années.

Adoptée à 19 voix pour

4. Ouverture de crédits

Pour permettre comme chaque année, le reversement des droits de place encaissés pour la brocante (3 627,00€) au Comité des Fêtes, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits par le biais d'une décision modificative.

Certains élus s'interrogent sur la possibilité de modifier cette organisation pour permettre au Comité des fêtes de pouvoir encaisser directement les droits de place. La commune va interroger la Trésorerie de Fismes à ce sujet.

Adoptée à 19 voix pour

II. GRAND REIMS

Monsieur le Maire informe le Conseil de sujets importants arbitrés lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2022, et qui portaient sur trois grands axes :

- -La présentation des comptes administratifs 2021 pour les 15 budgets du Grand Reims qui reflètent une gestion saine et maîtrisée des dépenses.
- -Les enjeux du futur mode de gestion des transports du Grand Reims avec comme ambition principale l'élargissement du périmètre du Grand Reims.
- -Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et stratégie bas carbone avec 80 actions pour tendre vers plus de bâtiments performants, une augmentation de la production d'énergies renouvelables sur le territoire et une diminution des gaz à effets de serre, ainsi que le développement de mobilités douces.

III. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Voirie:

Lors du comité consultatif du 13 juin 2022, les points suivants ont été mis à l'ordre du jour :

Proposition au Conseil Municipal de la généralisation « zone 30 » à tout le village:

Retour sur le sens unique rue de Challerange et échange sur d'éventuels autres secteurs à proposer.

Essai de rétrécissement de voirie secteur du Piqueux pour limiter la vitesse. Même si cet endroit n'est pas particulièrement accidentogène comme le souligne un élu, la vitesse y est très dangereuse.

Conseil Municipal Jeunes

- -Lors de sa réunion du 14 juin dernier, les membres du CMJ ont remis un don de 350€ à l'association Syndrome MED 13L par l'intermédiaire de Mme Anne-Claire Moser-Lebrun, maman de la petite Violette atteinte de ce syndrome
- -Retour sur le concours de dessin et Taissy se met au vert
- -Manifestations à venir : 14 juillet, fête patronale et concours d'engins fleuris
- -Information au conseil sur les dégradations faites sur la boîte à livres pour enfants aussitôt installée, au niveau de la fourmi, près de l'école élémentaire.

Caisse des écoles

L'adjoint délégué à l'enfance informe le conseil du recrutement d'un responsable adjoint : il s'agit d'un Taissotin, M. Antoine Jacquot.

Mise en place d'actions partenariales avec les Communes de Sillery et Cormontreuil.

<u>Journée du Patrimoine</u> : réunion de préparation et recherche de nouvelles animations

Bâtiments:

Un recensement des divers travaux sur les bâtiments communaux a été présenté au Conseil par l'adjoint délégué.

Le conseil est informé de l'apparition d'une inquiétante fissure dans la salle des sports n°2, et de fréquentes inondations lors de fortes pluies dans les salles en Rez-de-jardin du Centre de Conférences et d'Animation, des études techniques sont en cours pour y remédier.

Environnement:

Il est rappelé que de nombreuses dégradations sont constatées dans le village.

Des réflexions sont toujours en cours pour l'aménagement de la cour des écoles.

Des ateliers éco'logiques ont été mis en place avec les enfants de maternelle.

Un concours de maisons fleuries va être organisé en 2022.

Dans le cadre du projet de construction d'un pumptrack des précisions ont été demandées aux entreprises qui ont répondu au marché, tant sur le plan technique que financier.

Communication

La passerelle N°7 sera distribuée le 8 juillet.

De petites modifications sont encore à apporter sur le nouveau site internet de la Commune

IV. INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil est informé que suite à la vente de la parcelle AH70 par un privé à PLURIAL, ce dernier, afin de pouvoir lever l'emplacement réservé au profit de la commune, qui grève cette parcelle, doit lancer une procédure de délaissement.

Un avis de publicité collective pour appeler les ayants droits à se manifester est affiché en Mairie, sur la parcelle, et sur le site internet de la Commune pendant 2 mois, du 6/7/22 au 6/9/22.

A l'issue de ces deux mois, sans avis contraires, la Commune délibérera pour lever cet emplacement réservé.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22H25.

Prochain Conseil le 06/09/22.

Mme DAUBENFELD Nicole Secrétaire de séance M BARRIER Patrice,

Maire